-

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 avril 2014 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 14 avril 2014 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 16 avril 2014 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents : Mmes et MM Sébastien Houdayer, Martine Robiche, Alain Lefebvre, Gérald Boulanger, Nadège Monin, Patrick Gelsumini, Noëlle Guilmain, Nelly De Vienne, Jean-Luc Messant, Christèle Pintet, Jean-Pierre Santin, Bastien Gibaut, Gerhart Dehan, Céline Acker-Fournet.

Absents excusés : Geneviève Chaminade pouvoir à Gerhart Dehan
Denis Durand pouvoir à Gérald Boulanger
David Hoguet pouvoir Alain Lefebvre
Nadine Salmon pouvoir à Martine Robiche
Séverine Zéléchowski pouvoir à Sébastien Houdayer

Ordre du jour : Déplacement du « Monument aux Morts », demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Suite à l'insécurité constatée lors des commémorations devant le Monument aux Morts, la commune a envisagé son déplacement.
Par délibération en date du 29/03/2011, le conseil municipal a autorisé le Maire à déposer un dossier auprès de l'état pour obtenir la DETR pour laquelle la commune était éligible.
Le coût du projet de déplacement a été évalué à 30 418 € HT (prix mars 2011).
Par arrêté préfectoral N° 2012/DCRL/DETR/025, une subvention de 10 646,30 € a été allouée à la commune de Saint Augustin pour le déplacement du Monument aux Morts.

Proposition de délibération :
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Michel HOUEL Sénateur de Seine et Marne.
Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Vote contre l'urgence 4 voix Gerhart Dehan, Bastien Gibaut, Céline ACKER-FOURNET, Geneviève Chaminade.

Vote POUR 15 voix.

La séance est levée à 20h48